

**Vallée Sud**  
**HABITAT**

Grand Paris

N° CA-02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

**Le 29 janvier 2025 à 17h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 17 janvier 2025, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Madame Nadège AZZAZ, Présidente par intérim de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibérative :** Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Jean-Didier BERGER, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

**Était absente excusée :** Malika BELARBI.

**Était absent excusé avec voix consultative :** Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

**Assistaient également :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

**Objet :** Nomination d'un nouveau Président.

**VALLÉE SUD HABITAT**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2025**  
**DÉLIBÉRATION**

---

**Objet : Nomination du nouveau Président.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération n°35/2017 du 20 décembre 2017, actant le rattachement de l'Office au Territoire Vallée Sud - Grand Paris,

**Vu** l'élection de Monsieur Jean-Didier BERGER comme Député,

**Vu** l'article LO141-1 du Code Électoral,

**Vu** la délibération n° de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris,

**Considérant** qu'en application de l'ordonnance n° 2007 – 137 du 1<sup>er</sup> février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) et des décrets n°2008-566 du 18 juin 2008 et 2022-706 du 26 avril 2022 relatifs à l'administration des OPH, selon l'article R. 421-11 du décret, le Conseil d'Administration élit son Président, à la majorité absolue des membres en fonction ayant voix délibérative.

**Entendu** que le Conseil d'Administration peut se tenir si au minimum les 2/3 des Administrateurs sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut détenir jusqu'à deux pouvoirs (article R421-13, 6<sup>ème</sup> alinéa). Le quorum est de 17 administrateurs présents ou représentés. La majorité absolue est de 12 voix.

**Considérant** la candidature de Monsieur Yves COSCAS aux fonctions de Président de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat »,

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Article unique** : Le Conseil d'Administration procède, par scrutin public, à l'élection de Monsieur Yves COSCAS au poste de Président de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Vice-Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

  
Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 03 février 2025  
Reçue en Préfecture le 03 février 2025  
Certifiée exécutoire le 03 février 2025  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

  
Yann CHEVALIER  
Directeur Général